

## Intercommunalité: le grain du sel du Sénat

LA MAJORITÉ DE GAUCHE au Sénat a adopté l'adoption des SDCI.

vendredi en première lecture un texte modifiant radicalement le volet de la réforme territoriale sur le regroupement des communes. Il confie l'achèvement de la carte de l'intercommunalité aux élus locaux -à la place des préfets- et repousse le délai d'achèvement du processus à fin 2013. La proposition de loi (PPL) du président de la commission des Lois du Sénat, Jean-Pierre Sueur (PS), étend aussi les prérogatives des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) composées d'élus en leur permettant d'élaborer et d'adopter les périmètres du regroupement des communes. Le texte PS préserve également les syndicats intercommunaux déjà existants, notamment scolaires et proroge le mandat des élus intercommunaux. La majorité des sénateurs centristes a voté avec la gauche (PS, PCF, écologistes et radicaux de gauche).

Le gouvernement par la voix de François Fillon s'oppose à cette proposition de loi, comme le ministre des Collectivités, Philippe Richert, qui jugeait dès vendredi soir que ce texte *«serait un recul considérable pour la décentralisation, un mauvais service rendu à la cause de l'intercommunalité et aux libertés locales»*, *«Cette proposition de loi consiste à détricoter la loi de réforme des collectivités territoriales (votée en décembre 2010) alors que cette réforme est attendue par nos concitoyens, qu'elle est essentielle pour nos territoires, qu'elle est demandée par de nombreux élus de droite comme de gauche»*, a déclaré M.

Richert. *«De nombreux départements, sans doute plus de la moitié, sont en mesure d'achever la procédure avant la fin de l'année»*, a estimé le ministre. *«Cette PPL réduit à néant un travail déjà bien avancé sur le terrain alors que nous avons promis des ajustements pour les départements qui risquent de ne pas être prêts au 31 décembre»*, a-t-il ajouté. Le président de l'Association des Maires de France, Jacques Pélissard (UMP), a pour sa part déposé une PPL devant l'Assemblée nationale reculant au 31 mars 2012